



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°13 du 13 octobre 2025

Réunion du lundi 13 octobre 2025

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mmes Gaëlle BISSON – Muriel FARCY.

MM. Morgan DEWILDE – Patrice LECHER (secrétaire de séance).

Ont participé :

Mmes Carole LEVAVASSEUR – Sylvie SANSON.

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **DEUX (2) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

CLASSEMENT DES BRASSAGES U13 F

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	Eureux Fo 27 1	16	6	5	1	0	31	0	31
	Saint Sébastien Foot 1	16	6	5	1	0	15	3	12
3	St Aubin Fo 1	15	6	5	0	1	16	3	13
4	Eureux Fo 27 2	13	6	4	1	1	12	2	10
5	Fc Eure Madrie Seine 1	11	6	3	2	1	11	5	6
6	Ent. Fom/Csb 1	7	6	2	1	3	3	10	-7
	Es Vallée De L'Oison 1	7	6	1	4	1	2	3	-1
8	So Thiberville 1	6	6	1	3	2	9	11	-2
9	St Marcel F 1	3	6	1	0	5	1	12	-11
	Rc Malherbe Surville 1	3	6	1	0	5	4	17	-13
11	Us Cormelles Lieure 1	2	6	0	2	4	2	14	-12
12	Fc Gisors Vexin 27 1	1	6	0	1	5	5	31	-26

Selon le règlement « du criterium féminin U13 à 8 », à l'issue de la première phase de « brassage », une deuxième phase est constituée réunissant les équipes sur deux niveaux D1 et D2 (sur Novembre et Décembre) comme suit :

- 1 poule de D1 (6 équipes à Matches aller)

- 1 à 2 poule(s) de D2 (entre 4 et 6 équipes, matchs aller)

Il faut également prendre en considération :

- Le mail d'Evreux FC 27 demandant le retrait de l'équipe 2
- L'engagement du FC Val de Reuil pour la deuxième phase.

La commission féminine décide des groupes suivants :

DIVISION 1

EVREUX FC 27 1
SAINT SEBASTIEN F
SAINT AUBIN FC
FC EURE MADRIE SEINE
ES VALLEE DE L'OISON
ENT. FC PAYS DU NEUBOURG/CS BEAUMONTAIS

DIVISION 2

SC THIBERVILLE
ST MARCEL F
RC MALHERBE SURVILLE
US CORMEILLES LIEUREY
FC GISORS VN 27
FC VAL DE REUIL

RAPPEL

Selon le règlement « du criterium féminin U13 à 8 », à l'issue de la deuxième phase, il est organisé une troisième phase réunissant les équipes sur deux niveaux D1 et D2 (Mars à Mai) comme suit :

- 1 groupe de D1 à 6 équipes (incluant, suivant le nombre de poules de D2 en 2^{ème} phase, les 2 ou 3 accédants de D2 et sans les relégués correspondants)
- 2 à 4 groupes de D2 constitués de 4 à 6 équipes incluant les relégués de D1 (avec possibilité de faire en aller-retour ou alors croisement avec l'autre poule)

Pour la saison 2025 – 2026, au vu des décisions pour la deuxième phase, il y aura donc pour la troisième phase :

- 1 groupe de D1 à 6 équipes avec une montée de D2 et donc une descente de D1
- 1 à 2 groupes de D2 constitués de 4 à 6 équipes incluant le relégué de D1 et les nouveaux engagements (possibilité de faire en aller-retour ou alors croisement avec l'autre poule)

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER



Le Président
Bruno FARINA

